

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-12-4-18

Séance du vendredi 25 septembre 2009

MISE EN ŒUVRE DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) DANS LE HAUT-RHIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU la loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,

VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,

VU la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU la délibération n° 2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2009,

VU la délibération n° 2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative aux actions menées dans le cadre de la politique départementale d'insertion et donnant compétence à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget,

VU la délibération n° 2009-3-4-3 du Conseil Général du 26 juin 2009 relative à la mise en œuvre du revenu de Solidarité active dans le département du Haut-Rhin et approuvant les modalités d'organisation de la mise en œuvre du rSa dans le Haut-Rhin et déléguant à la Commission Permanente l'autorisation de statuer afin de permettre au Président du Conseil Général de signer les conventions et pactes idoines à ce dispositif, à venir.

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Approuve et autorise la signature des conventions suivantes :

- convention de gestion du revenu de Solidarité active avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin,
- convention de gestion du revenu de Solidarité active avec la Caisse de Mutualité Sociale Agricole d'Alsace,
- convention relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions